Québec
Gouvernement du Québec

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

Un nouveau régime de remboursement des prêts proportionnel au revenu et une aide financière bonifiée pour assurer l'accessibilité aux études

Québec, le 5 avril 2012 – « Le gouvernement annonce la mise en place d'un nouveau mécanisme de remboursement proportionnel au revenu ainsi qu'une amélioration importante du soutien financier accordé aux étudiants québécois. Ces mesures permettront d'accroître l'accessibilité aux études universitaires pour les étudiants de la classe moyenne», a déclaré aujourd'hui la vice-première ministre et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Line Beauchamp, accompagnée du ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de Montréal, M. Raymond Bachand.

Les ministres ont souligné que cette annonce s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan de financement des universités québécoises, annoncé dans le budget 2011-2012. « Ce plan est essentiel pour assurer le financement et la qualité de l'enseignement universitaire au Québec », a rappelé M. Bachand.

Un nouveau mécanisme de remboursement des prêts proportionnel au revenu
Le ministre Bachand a annoncé que le gouvernement instaurera un nouveau régime de remboursement des prêts en proportion du revenu. Il est prévu que ce nouveau mécanisme sera mis en place à l'automne 2013. D'ici là, le gouvernement déposera une proposition qui sera soumise, pour consultation, au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études.

« Ce nouveau régime, qui s'ajoutera au programme de remboursement différé déjà en place, permettra de respecter la capacité de rembourser des ex-étudiants en balisant le remboursement du prêt en proportion de leur revenu, dans un horizon temporel bien défini. Ainsi l'étudiant qui gagne moins ne sera pas obligé de rembourser autant. C'est une pratique qui a cours dans de nombreux pays et qui soulage le fardeau des personnes les plus vulnérables et de celles dont la carrière est moins lucrative », a-t-il affirmé.

Un soutien financier additionnel dès l'automne 2012
La ministre Beauchamp a expliqué que tous les étudiants dont le revenu des parents n'excède pas 100 000 $, par exemple dans le cas de deux parents gagnant 50 000 $ chacun, bénéficieront d'un prêt permettant généralement de couvrir les droits de scolarité et le coût du matériel scolaire. En 2016-2017, ce montant sera de 4 525 $ pour 30 crédits.

De plus, les étudiants de la classe moyenne se verront accorder un prêt additionnel. En effet, aucune contribution parentale ne sera prise en considération jusqu'à un revenu familial de 60 000 $. « Un étudiant dans cette situation, qui est inscrit à 30 crédits pour une année, qui demeure chez ses parents et n'a aucun revenu, recevra une aide totale de 7 400 $ par année », a illustré la ministre.

Ce soutien financier additionnel sera accordé dès l'automne 2012.

Des investissements importants en faveur des étudiants

Le ministre des Finances a indiqué que les bonifications annoncées aujourd'hui permettront d'accorder annuellement des prêts additionnels à plus de 50 000 étudiants qui sont, pour la plupart, issus de la classe moyenne.

Les contribuables n'auront pas à financer ces bonifications. Les sommes requises, d'environ 21 millions de dollars, seront puisées à même le Plan de financement des universités québécoises. Les universités seront appelées à compenser cet impact en faisant davantage appel au mécénat des entreprises et à la philanthropie.

« Avec les nouvelles mesures proposées, le gouvernement tient compte de la principale revendication des étudiants, à savoir que la situation financière d'une personne ne doit pas constituer un obstacle à l'accès aux études. L'aide additionnelle annoncée aujourd'hui repose sur des principes de justice et d'équité, qui ont toujours été au cœur des préoccupations gouvernementales en matière d'éducation. Au terme des hausses de droits de scolarité, en 2016-2017, un étudiant québécois ne paiera que 17 % du coût de sa formation. Le Québec demeurera l'endroit où les droits de scolarité sont parmi les plus bas au Canada et où un étudiant obtient l'aide financière la plus avantageuse en proportion du coût qu'il doit assumer pour ses études », a conclu la ministre Beauchamp.

- 30 -

Sources :

Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu et ministre responsable de la région de Montréal
Catherine Poulin
Directrice de la communication
418 643-5270
514 873-5363

Cabinet de la vice-première ministre et ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Hélène Sauvageau
Attachée de presse
418 644-0664